COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 13 avril 2023

elus : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 13

OBJET: Demandes de subventions.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

<u>Absent (s) excusé (s)</u>: Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 120 euros pour la Batterie Fanfare Municipale de Creutzwald.
- 70 euros pour l'Association Croix-Rouge française délégation locale de Creutzwald.

Publié le : 13.04.2023 POU

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 avril 2023
Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

Séance du 13 avril 2023

élus: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 13

OBJET: Projets: Fonds de concours.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

<u>Absent (s) excusé (s)</u>: Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Projet de création d'un carport au service technique :

Le Conseil Municipal décide de créer un carport au service technique pour disposer d'un espace de stockage.

Création d'un carport au service technique : 1.514,50 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 757,25 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 757,25 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Installation de clôture au dépôt et rue de l'église :

Le Conseil Municipal décide de l'installation de clôture au dépôt et rue de l'église. Installation de clôture au dépôt et rue de l'église : 5.006,81 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours

2.503,40 €

(50,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 2.503,41 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet d'acquisition d'un projecteur Led rotatif :

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un projecteur Led rotatif. Acquisition d'un projecteur Led rotatif : 2.358,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours

1.179,00 €

(50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 1.179,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet d'acquisition de matériel informatique :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir du matériel informatique.

Acquisition de matériel informatique : 8.163,55 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours

4.081,77 €

(50,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 4.081,78 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet d'acquisition de chaises et de tables à l'école Anne Frank :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir des chaises et des tables pour l'école Anne Frank. Acquisition de chaises et de tables pour l'école Anne Frank : 14.113,50 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours

7 056,75 €

(50,00%)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 7 056,75 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Installation de deux écrans tactiles à l'école Anne Frank :

Le Conseil Municipal décide de l'installation de deux écrans tactiles à l'école Anne Frank. Installation de deux écrans tactiles à l'école Anne Frank : 9.406,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Programme FUS@E 4.232,70 € (45,00 %) - Fond de concours 2.586,65 € (27,50 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 2.586,65 € H.T. (27,50 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet d'acquisition d'un défibrillateur pour les vestiaires du tennis :

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un défibrillateur pour les vestiaires du tennis. Acquisition d'un défibrillateur : 1.038,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 519,00 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 519,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Projet d'installation d'une porte sécurisée à la salle socioculturelle :

Le Conseil Municipal décide d'installer une porte sécurisée à la salle socioculturelle. Installation d'une porte sécurisée à la salle socioculturelle : 3.374,30 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 1.687,15 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 1.687,15 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter le fond de concours et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13 avril 2023 Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 13 avril 2023

cius . 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 13

Demande de dérogation au principe de la constructibilité limitée à la CDPENAF des parcelles 146, 147 et 148 section 08.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

VU le Code de l'Urbanisme

VU le Règlement National d'Urbanisme

VU l'article L111-4°

VU la demande de CU 057 288 22 S0072 en date du 10/10/2022

VU l'avis consultatif défavorable du CU 057 288 22 S0072 en date du 08/12/2022

VU les infrastructures de la commune (Collèges, Ecoles, Gymnase, Complexe sportif, ...)

Considérant que l'intérêt de la commune est d'éviter une diminution de la population

Considérant que les enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune

Considérant que les porteurs du projet sont tous les deux gérants de sociétés implantées dans la commune Considérant que le terrain bénéficie d'un accès par l'intégralité de la façade du terrain sur l'impasse des champs

Considérant que plusieurs maisons sont implantées en seconde ligne dans la même impasse

Considérant qu'un permis de construire a été validé sur cette même parcelle pour une maison avec une emprise foncière bien supérieure à la somme des deux maisons projetées

Considérant que le porteur de projet souhaite implanter sa maison dans son écrin naturel originel et conservera donc une très grande majorité du terrain arboré et végétalisé

Considérant qu'une alimentation électrique est existante aux abords du terrain et le raccordement sera réalisé par un branchement simple conforme à la norme NF C 14-100

Considérant l'avis favorable du Sie de Varsberg et Ham-sous-Varsberg concernant l'eau potable

Considérant l'avis favorable du SMIASB pour le rejet des eaux usées issues du projet de maison dans les réseaux d'assainissement existant devant la parcelle 146 via une boite de branchement mise en œuvre par le SMIASB aux frais du pétitionnaire

Considérant l'avis favorable du SMIASB pour la gestion des eaux pluviales de préférence à la parcelle par une technique d'infiltration adaptées au projet et à la nature du terrain

Considérant que le pétitionnaire souhaite édifier sa construction dans le respect des directives de la préfecture concernant la remonté de nappe

Le Maire, propose une dérogation au principe de la constructibilité limitée concernant le CU 057 288 22 S0072 afin d'implanter la seconde maison du projet familial, en seconde ligne, conformément au plan de masse fourni par M. GRZEGORCZYK

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de lever la constructibilité limitée concernant le CU 057 288 22 S0072

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 13 avril 2023
Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 13 avril 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 13

OBJET : Demande de dérogation au principe de la constructibilité limitée à la CDPENAF des parcelles 39, 42 et 43 section 11.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

Absent (s) avant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

VU le Code de l'Urbanisme

VU le Règlement National d'Urbanisme

VU l'article L111-4°

VU la demande de CU 057 288 22 S0052 en date du 26/07/2022

VU l'avis consultatif favorable du CU 057 288 22 S0052 en date du 22/08/2022 avec réserves sur l'implantation de la Maison.

VU les infrastructures de la commune (Collèges, Ecoles, Gymnase, Complexe sportif, ...)

Considérant que l'intérêt de la commune est d'éviter une diminution de la population

Considérant la proximité des habitations situées dans les parcelles voisines

Considérant que le terrain bénéficie d'un accès par le lotissement Lorraine

Considérant que la Maison est implantée en partie dans une zone urbanisée

Considérant l'emprise foncière limitée occupé par la construction

Considérant que le porteur de projet souhaite implanter sa maison dans son écrin naturel originel

Considérant qu'une alimentation électrique est existante aux abords du terrain et le raccordement sera réalisé par un branchement simple conforme à la norme NF C 14-100

Considérant l'avis favorable du Sie de Varsberg et Ham-sous-Varsberg concernant l'eau potable

Considérant l'avis favorable du SMIASB pour le rejet des eaux usées et des eaux pluviales issues du projet de maison dans les réseaux d'assainissement séparatifs existants en face de la parcelle 285 dans l'impasse de la rue de Lorraine

Considérant que la pétitionnaire souhaite édifier sa construction dans le respect des directives de la préfecture concernant la remonté de nappe

Le Maire, propose une dérogation au principe de la constructibilité limitée concernant le CU 057 288 22 S0052 afin d'implanter le projet en partie sur les parcelles 39, 42 et 43, conformément au plan de masse fourni par M. ALESSI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de lever la constructibilité limitée concernant le CU 057 288 22 S0052

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13 avril 2023 Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 13 avril 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 13

OBJET: Modification de la régie « Marché ».

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

Absent (s) ayant donné procuration: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil municipal du 02 juin 2008 constituant une régie de recettes pour le marché hebdomadaire;

Décide de compléter l'article 8 de la délibération de constitution de la régie de recettes en date du 02 juin 2008, à savoir :

Le régisseur est tenu de verser au Receveur Municipal, Trésorier Principal de Saint-Avold, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article précédent et tous les semestres.

POUR COPIE CONFORME Publié le : 13.04.2023

Fait et délibéré le 13 avril 2023

Tous les membres présents ont si

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 13 avril 2023

V140 . 20

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents: 13

OBJET: Accroissement saisonnier d'activité - emploi été juillet 2023.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

<u>Absent (s) excusé (s)</u>: Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement saisonnier de l'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi de un mois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet pour renforcer le service technique à compter du 01/07/2023.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13 avril 2023 Tous les membres présents ont signé au registre

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 13 avril 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 13

OBJET: Accroissement saisonnier d'activité - emploi été août 2023.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

<u>Absent (s) excusé (s)</u>: Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement saisonnier de l'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi de un mois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet pour renforcer le service technique à compter du 01/08/2023.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13 avril 2023 Tous les membres présents ont signé au registre



Département de la Moselle Arrondissement de Boulay COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Nombre des Conseillers

élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 13

OBJET: Compte administratif 2022.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL;

Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Pour ce vote, Monsieur le Maire doit quitter l'Assemblée. Il sort de la salle du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Estelle Dechoux-Doyen, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Edmond Bettinger, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions de crédits complémentaires de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VUE GENERALE

COMMUNE		
Section de Fonctionnement	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Total Dépenses	1 374 450.00	1 132 652.77
Total Recettes	1 374 450.00	1 423 468.79
Résultat de la section de	Excédent de clôture	446 345.09

fonctionnement		
Section d'Investissement	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Total Dépenses	1 635 840.00	401 633.50
Total Recettes	1.635 840.00	944 111.79
Résultat d'investissement	Excédent de clôture	<u>740 787.10</u>
Solde d'exécution	Résultat de clôture	<u>1 187 132.19</u>

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE		
Section de Fonctionnement	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Total Dépenses	2 111 447.00	940 130.03
Total Recettes	2 111 447.00	1 288 511.74
Résultat de la section de	Excédent de clôture	772 320.04
fonctionnement	·	
Section d'Investissement	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Total Dépenses	2 053 723.38	1 937 658.92
Total Recettes	2 053 723.38	834 723.62
Résultat d'investissement	Déficit de clôture	937 658.92
Solde d'exécution	Résultat de clôture	- 165 338.88

BUDGET ANNEXE – ESPACE SAINT-LAMBERT		
Section de Fonctionnement	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Total Dépenses	38 000.00	2 287.89
Total Recettes	38 000.00	8 000.00
Résultat de la section de	Excédent de clôture	<u>5 712.11</u>
fonctionnement		
Section d'Investissement	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Total Dépenses	677 840.00	67 450.00
Total Recettes	677 840.00	0.00
Résultat d'investissement	Déficit de clôture	<u>67 450.00</u>
Solde d'exécution	Résultat de clôture	<u>- 61 737.89</u>

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022.

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13.04.2023 Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.04.2023 Le Maire, Edmond Bettinger

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus · 23

Séance du 13 avril 2023

cius . 25

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 13

OBJET: Compte de gestion 2022.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

<u>Absent (s) excusé (s)</u>: Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur Edmond Bettinger, Maire, présente les comptes de gestion 2022, à savoir :

- Pour la commune avec un excédent de fonctionnement de 446 345.09 euros et un excédent d'investissement de 740 787.10 euros.
- Pour le budget annexe Lotissement Lorraine avec un excédent de fonctionnement de 772 320.04 euros et un déficit d'investissement de 937 658.92 euros.
- Pour le budget annexe Espace Saint-Lambert avec un excédent de fonctionnement de 5 712.11 euros et un déficit d'investissement de 67 450.00 euros.

Les comptes de gestion 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Publié le : 13.04.2023 POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 13.04.2023

Tous les membres présents ont sign

Ham-sous-Varsberg, le 13.04.202

Le Maire, Edmond Bettinger

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus: 23

Séance du 13 avril 2023

Conseillers en fonction: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers

présents: 13

OBJET: Affectation du résultat comptable 2022.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

Absent (s) ayant donné procuration: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal décide, au budget principal de la commune d'affecter le résultat de fonctionnement de 2022, d'un montant de 446 345.09 euros pour 0.00 euro au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2023 et pour 446 345,09 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal décide, au budget annexe Espace Saint-Lambert d'affecter le résultat de fonctionnement de 2022, d'un montant de 5 712.11 euros pour 5 712.11 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2023 et pour 0,00 euro au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Publié le: 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13.04.2023 Tous les membres présents of

Ham-sous-Varsberg, le 13.04 Le Maire, Edmond Bettinger

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

Séance du 13 avril 2023

élus: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 13

OBJET: Taux d'imposition 2023.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu, les nombreux investissements programmés, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 5.00 % le taux de la taxe foncière sur le bâti (T.B.), d'augmenter de 5.00 % le taux de la taxe foncière sur le non bâti (T.N.B.) et d'augmenter de 5.00 % le taux de la taxe d'habitation (T.H.).

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur Valentin BECK prend la parole : « M. le maire, chers collègues. Permettez moi d'attirer votre attention sur la situation économique de la France qui est désespérante, car tout augmente de manière drastique.

Nous sommes tous touché de plein fouet par une inflation galopante : les contribuables, mais aussi les commerçants, les artisans, les élus des collectivités territoriales et locales.

Mais nous ne sommes pas logés à la même enseigne. En effet, les uns (les commerçants, artisans et élus) ont la possibilité de répercuter cette hausse des prix sur les autres (les contribuables). Ces contribuables qui ne voient pas leur salaire ou leur retraite augmenter dans la même proportion. Ils sont donc - comme toujours - les « dindons de la farce ».

Nous avons été élus par ces contribuables ; ils nous ont donné leur confiance. Et nous sommes assis ici autour de la table pour décider si oui ou non nous allons leur augmenter les taxes pour la 3^{ème} année consécutive, alors que la base de calcul sur laquelle ces taux seront appliqués, est déjà augmenté de 7,1 % cette année. Ce qui veut dire que la pression fiscale augmentera, cette année, d'une part de manière automatique sans notre intervention, et d'une autre part si nous décidons nous aussi de l'accroitre.

Ce serait à mon avis incorrect et même irrespectueux.

M. le maire, chers collègues, je vous demande d'être raisonnables et de ne pas augmenter encore davantage la pression fiscale de nos concitoyens car nous contribuerions ainsi à leur appauvrissement. »

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 voix contre.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,92 %
- taxe d'habitation : 8,58 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13.04.2023 Tous les membres présents ont signé au registre



COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers

élus : 23

Séance du 13 avril 2023

Conseillers

en fonction: 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers présents : 13

<u>OBJET</u>: Budget Primitif 2023 Commune – annexe Lotissement Lorraine – annexe Espace Saint-Lambert.

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

<u>Présents</u>: M. Edmond BETTINGER; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN; M. Cyrille DALSTEIN; Mme Cindy BERTRAND; M. Laurent NOEL; Mme Christine DIESCHOUK; M. Sébastien QUENTIN; Mme Bernadette KLEMENC; M. Serge SOBOLSKY; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER; M. Jérôme LICHNER; M. Valentin BECK; M. Michel BAUER.

<u>Absent (s) ayant donné procuration</u>: Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Christine DIESCHOUK

M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN

Mme Patricia HARTER à M. Edmond BETTINGER

Mme Angélique PUMA à M. Cyrille DALSTEIN

Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK

M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

Absent (s) excusé (s): Mme Quira BASTIAN; Mme Doris GUYON; M. Christophe FISTAROL;

Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Vote du budget primitif 2023 :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice.

Le budget doit être voté en équilibre réel.

L'équilibre doit être réalisé par section.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère sans minoration ou majoration fictives.

Le remboursement de la dette doit être exclusivement couvert par des recettes propres.

Le compte de gestion est approuvé.

Le compte administratif est voté, le budget primitif reprend le résultat du compte administratif et tient compte des restes à réaliser en dépenses et recettes en section d'investissement.

Toutes les dépenses obligatoires sont inscrites au budget.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et recettes.

Le budget est voté par chapitre et opérations.

L'état des restes à réaliser a été transmis au trésorier.

Le conseil a affecté pour le budget principal de la commune le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 au compte n°002 de la section de fonctionnement du BP/2023 pour 446 345.09 €.

Le conseil a affecté pour le budget annexe Espace Saint-Lambert le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 au compte 1068 de la section d'investissement du BP/2023 pour 5 712.11 €.

Le budget est constitué d'un budget principal, du budget annexe lotissement Lorraine et du budget annexe Espace Saint-Lambert.

Le budget est résumé dans le tableau ci-dessous.

Il est globalement conforme aux objectifs définis par la commission des finances réuni le 11 avril 2023.

Proposition:

Voter le Budget Primitif 2023 comme présenté.

L'Assemblée délibérante a voté à l'unanimité pour le présent Budget Primitif de 2023 présenté par M. Edmond Bettinger, Maire :

Balance Générale en euros

Section de Fonctionnement :

DEPENSES:	
Opérations réelles	1 584 960.00 €
Virement à la section d'investissement	<u>135 000.00 €</u>
Total section:	1 719 960.00 €
RECETTES:	

RECEITES:	
Opérations réelles	1 273 614.91 €
Résultat reporté	446 345.09 €
Total section:	1 719 960.00 €

Section d'Investissement:

<u>DEPENSES</u> :	
Déficit d'investissement reporté	0.00 €
Opérations réelles	1 818 217.89 €
Reste à réaliser	161 400.00 €
Emprunts et dettes	120 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	0.00 €
Total section:	2 099 617.89 €

RECETTES:	
Excédent d'investissement reporté	740 787.10 €
Opérations réelles	530 000.00 €
Reste à réaliser	0.00 €
Emprunt	612 830.79 €
Dotations	81 000.00 €
Affectation	0.00 €
Produit des cessions	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	135 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	0.00 €
Total section:	2 099 617.89 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE:

Section de Fonctionnement :

<u>Dépenses</u> : Charges à caractère général Autres charges de gestion courante Opérations d'ordre de transfert Virement à la section d'investissement Total section: Recettes:	265 000.00 € $10.00 €$ 2 140 317.84 € $0.00 €$ 2 405 327.84 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses Autres produits divers de gestion courante Opération d'ordre de transfert entre section Excédent reporté Total section :	430 248.88 € 100.00 € 1 202 658.92 € 772 320.04 € 2 405 327.84 €
Section d'Investissement : Dépenses : Déficit d'investissement reporté Emprunts Opérations d'ordre de transfert entre section Total section :	937 658.92 € 0.00 € 1 202 658.92 € 2 140 317.84 €
Recettes: Excédent d'investissement reporté Emprunt Opérations d'ordre de transfert Virement de la section de fonctionnement Total section:	0.00 € 0.00 € 2 140 317.84 € 0.00 € 2 140 317.84 €
BUDGET ANNEXE – ESPACE SAINT-LAMBERT :	
BUDGET ANNEXE – ESPACE SAINT-LAMBERT: Section de Fonctionnement: Dépenses: Charges à caractère général Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Opérations d'ordre à l'intérieur section Opérations d'ordre de transfert Virement à la section d'investissement Total section:	42 000.00 € 10.00 € 0.00 € 2 000.00 € 0.00 € 0.00 € 44 010.00 €
Section de Fonctionnement: Dépenses: Charges à caractère général Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles Opérations d'ordre à l'intérieur section Opérations d'ordre de transfert Virement à la section d'investissement	10.00 € 0.00 € 2 000.00 € 0.00 € 0.00 €

Recettes:	
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
Emprunt	484 617.89 €
Dotation, fonds divers et réserves	5 712.11 €
Autres subventions	237 120.00 €
Opérations d'ordre de transfert	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Total section:	727 450.00 €

Publié le : 13.04.2023

POUR COPIE CONFORME Fait et délibéré le 13.04.2023 Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 13.04.2023 Le Maire, Edmond Bettinger